



C.S.P.C



CHAMBRE SYNDICALE DES PROPRIETAIRES ET COPROPRIETAIRES DE FRANCE

Association loi 1er Juillet 1901 à but non lucratif

Tel. : 01 58 88 08 08 ou 01 47 34 11 11 (de 14 h 30 à 17 h 30)

E-mail : cspcfrance@orange.fr

Fax : 01 46 01 00 45

Internet : www.cspc.asso.fr

PERMANENCES SANS RENDEZ-VOUS

A partir du
1^{er} mars 2009

PARIS 15^{ÈME}

tous les jours de 14 h 30 à 17 h 30
Samedi de 9 h 00 à 12 h 00
85, rue Mademoiselle
Métro : Cambronne (6), Commerce (8),
Vaugirard (12) Adolphe Chérioux, Convention (12)
Bus : Pecllet (70-80-88),
Cambronne Lecourbe (39)

ISSY LES MOULINEAUX

tous les jours de 14 h 30 à 17 h 30
Samedi de 9 h 00 à 12 h 00
21, rue Jean-Pierre Timbaud
Métro : Mairie d'Issy + bus 123
Pte. Saint-Cloud + bus 289
TRAM 2 : Les Moulineaux
RER C : Issy

PARIS 4^{ÈME}

les vendredis
de 14 h 30 à 17 h 30
24, bd Sébastopol
code : 2C4A - 4^{ème} Et. à D.
Métro : Hôtel de Ville
RER : Châtelet les Halles

PARIS 8^{ÈME}

les lundis de 10 h 00 à 12 h 30
Mairie du 8^{ème} esc C
Salle des Permanences
3 rue de Lisbonne
Métro : St Augustin ou Villiers

PARIS 9^{ÈME}

tous les mercredis
de 14 h 30 à 17 h 00
Mairie de Paris 9^{ème}
6, rue Drouot
(RdC porte D)
Métro : Richelieu Drouot

PARIS 12^{ÈME}

tous les mardis de 14 h 00 à 17 h 00
Maison des Associations
181, avenue Daumesnil
Métro : Daumesnil ou Dugommier

ASNIÈRES

les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} lundis
de chaque mois
de 13 h 30 à 16 h 30
Salons du C.A.S.
16, place de l'Hôtel de Ville
Bus : 175

VERSAILLES

tous les mercredis de 14 h 30 à 19 h 00
13, rue Colbert (Place d'Armes)
Interphone Avocat
RER : Versailles Rive gauche
Versailles Chantiers
SNCF : Versailles Rive Droite
Bus : 171 (Château de Versailles)

VOUS ETES COPROPRIETAIRE ? OCCUPANT OU BAILLEUR ? A PARIS OU EN PROVINCE ?

Ne soyez plus seul : une équipe de 50 consultants bénévoles, spécialisés, compétents, motivés, dynamiques, est là pour vous renseigner, vous conseiller, et vous assister dans tous les problèmes que vous rencontrez concernant le droit immobilier en général (juridique, comptable, technique), et :

LA COPROPRIETE

- Syndic - Conseil Syndical
- Assemblée Générale
- Répartitions des charges
- Travaux - Contrats - Techniciens
- Règlement de copropriété
- Examen des comptes
- Malfaçons (communs/privatifs)
- Aide aux A.G. par Avocats
- Caves - Parkings - Antennes - Balcons
- Achats - Ventes - Locations
- Gardien - Loge - Nettoyage
- Chauffage - Eau - Ascenseur
- Assurance loyers impayés
- Baux d'habitation ou commerciaux
- Economies de charges
- Bruits - Nuisances
- Syndic Bénévole
- Contrôles d'accès
- Expulsions
- Réceptions Appart/Maisons
- Audits techniques
- Fiscalité immobilière (droit fiscal)
- Tous documents sur place
- Traitement des impayés
- Traitement des litiges - Contentieux
- Syndicat secondaire - Scission
- ASL - Syndicat coopératif - AFUL
- Carnet d'entretien (loi SRU)
- Médiation (droit social)

Consultations par professionnels spécialisés, bénévoles ou retraités :

Avocats, Notaires, Architectes, Géomètres-Experts, Huissiers de Justice, Experts-comptables, Experts judiciaires, Ingénieurs, Économistes de la Construction, Assureurs-Conseils, Administrateurs de biens, Banquiers, Promoteurs, et divers experts en chauffage, électricité, immobilier, compteurs d'eau, ascenseur, Loi Carrez, diagnostic bois, amiante, gaz, diagnostic plomb et experts du Bâtiment.

Quel que soit votre problème, avec nous vous trouverez la solution au mieux de vos intérêts.

L'important n'est pas de savoir ce qu'est la loi, mais comment la faire appliquer

BULLETIN D'ADHESION

Adhésion prise en charge par la copropriété si vous êtes au conseil syndical ou syndic bénévole : art. 27 décret du 17 mars 1967

Nom : Prénom :

Adresse : CP : Ville :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

E-mail :@ Membre du Conseil Syndical : oui non

TARIF ADHESION : 120 € la 1^{ère} année (50 € droit d'entrée + 70 € cotisation) et 70 € les années suivantes.

Règlement à l'ordre de la C.S.P.C. à envoyer à l'adresse suivante :

✉ **C.S.P.C. - 21, rue Jean-Pierre Timbaud 92130 ISSY LES MOULINEAUX**

Consultations gratuites illimitées par téléphone aux heures de permanence, email et aux permanences sans rendez-vous